verbal que plusieurs d'entre eux s'opposèrent à la motion pour l'appel au peuple simplement parce que la question n'était pas de leur ressort vu son caractère politique, et votèrent contre sans se prononcer sur son mérite réel. Parmi eux se trouvaient les messieurs réellement opposés à l'appel au peuple, qui avec d'autres formaient la majorité dont l'hon. monsieur a parlé d'un air si triomphant. (Ecoutez ! écoutez !) A part de l'expression de l'opinion du conseil des comtés qui, à mon avis, ne doit pas compter, quelque soit l'interprétation qu'on lui donne, je m'oppose à ce que les résolutions soient soumises au parlement et que l'on presse cette chambre de les adopter de la même manière que pour l'adresse en réponse à la harangue du trône. On veut qu'elles soient adoptées ou rejetées en bloc. sans modification ou amendement. tout comme si leur adoption ou leur rejet devait décider du sort du gouvernement. On croit savoir que le cabinet s'est engagé envers les autres gouvernements à maintenir intactes ces résolutions, et si cela était, il serait logique que leur passation ou leur rejet fut pour lui une question de vie ou de mort. Les ministres s'opposent à toute expression d'opinion à l'égard de ces résolutions autre que celle que peuvent renfermer les discours des hon, membres, c'est-à dire qu'elles ne peuvent être changées, modifiées ou amendées sous aucun rapport, et c'est à cette condition que l'on demande aux chambres de les prendre en délibéré! Je vous le demande: à quoi cela servira-t-il, si nous ne pouvons en venir à nos conclusions ni leur donner force de loi tout en y faisant les amendements que nous croirons à propos? Je suis ici le député, sinon d'un des plus grands, au moins d'un des plus intelligents collèges electoraux du Haut-Canada, et je dis, sans hésitation aucune, que le peuple est en général favorable au principe des résolutions, ou, si on l'aime mieux, en faveur de la confédération du Canada et des pro-Vinces inférieures, mais je ne crois pas qu'il adhère à tous les détails du projet. proposant les résolutions, l'hon. premier ministre a dit qu'elles vaudraient au Canada deux avantages spéciaux : la puissance et la stabilité, et que, par contre coup, elles mettraient fin aux difficultés contre lesquelles la province a eu à lutter pendant ces dernières anuées. Il a aussi déclaré que si cette union ne s'accomplissait pas, nous courrions le danger d'être contraints par la force à faire partie des Etats-Unis; que si ce n'était pas la force qui nous y contraindrait, insensiblement nous finirions par être absorbés par ce pays ; que nous sommes au sommet d'un plan incliné qui nous y conduira indubitablement, bon gré malgré. (Ecoutez! écoutez!) Si l'hon. premier ministre nous a par cela convaincus que l'union projetée nous donnerait réellement plus de force d'action, tout en nous mettant en mesure de mieux pourvoir à nos défenses. je suis prêt à reconnaître l'opportunité du projet. J'ai attendu avec hate ses raisons et explications, car, pour voter les résolutions, j'en voulais de meilleures que celles que je connaissais déjà. J'ai hate, également, de les voir minutieusement analysées et scrutées, et je désire beaucoup qu'elles soient dans l'intérêt du Canada. Si en présentant cos résolutions le gouvernement eut déclaré qu'après examen et délibération, elles pouvaient être amendées en certains cas, j'eusse été aise de cette déclaration ; mais non : il nous est permis de les discuter, mais non d'aller plus loin. On les a soumises, ainsi que je l'ai déjà dit, comme on le fait pour l'adresse en réponse au disocurs du trône, dont tout amendement est regardé comme motion de non-confiance; je ne puis voir, naturellement, qu'il soit utile de les discuter. pendant, avant de voter, je désire savoir combien coûtera le chemin de fer intercolo-Il n'y a que peu de temps, le public haut-canadien était adverse à cette entreprise; si donc il a éié donné de nouvelles explications au sujet de ce projet. je serais aise de les connaître. J'aimerais aussi à savoir quelle sera sa route et combien de mi'lions il va coûter; après cela, si sa construction m'est démontrée comme devant être d'un avantage réel pour le pays, j'y consentirai volontiers. Il est encore d'autres points sur lesquels je tiens à me renseigner. celui, par exemple, qui concerne la part de dette que le Haut et le Bas-Canada seront respectivement tenus de payer, c'est-à-dire si les 621 millions de dettes dont la confédération devra se charger seront répartis d'après le chiffre des deux populations, et si, en sus de sa part, le Bas-Canada sera tenu de se charger du montant payé pour le rachat de la tenure seigneuriale? A mon avis, ces questions doivent être élucidées avant l'adontion du projet.

L'Hon. M. CAMPBELL.—Le gouvernement ne veut nullement refuser aucune information que la chambre peut désirer; il est au contraire désireux de lui donner tous ceux dont il peut disposer; mais les ques-